

Réunion du Conseil de l'ED 353
«Physique , Modélisation et Sciences pour l'Ingénieur »
1er Décembre 2006 de 9h30 à 12h

Présents: JL Autran, S. Bellizzi, R. Bouchakour (jusqu'à 10h30), A. Boudier, JP Lefebvre, JC Michel, A. Pocheau, R. Saurel, P. Suquet, L. Tadriss (représentant R. Martin), E. Villermaux.

L'ordre du jour comportant une discussion sur les contours de l'ED, la réunion est limitée aux membres internes de l'ED.

1. Dossier quadriennal

Le dossier, envoyé par courrier électronique, est brièvement discuté en séance. La principale difficulté reste le suivi des docteurs après leur thèse. Les renseignements en provenance des laboratoires sont souvent incomplets et il faudrait pouvoir les suivre plus systématiquement. Le manque de moyens de l'ED est à nouveau souligné à cette occasion et une phrase dans le dossier le rappelle: *"Nous demandons donc avec la plus grande insistance l'affectation d'un poste de secrétaire, éventuellement partagé avec les Masters, pour faire face au travail administratif demandé par le Ministère, notamment en matière de suivi des doctorants."*

Pour le prochain quadriennal il est très probable que les Ecoles Doctorales feront partie d'un PRES en cours de discussion. Cela repose le problème du titre de l'ED, les experts (en Physique) du COS ayant demandé s'il était vraiment nécessaire d'avoir 2 EDs de Physique à Marseille. La création du PRES rend difficile l'argumentation "Physique-Nord/Physique-Sud". Compte tenu du nombre de doctorants inscrits, du dynamisme des laboratoires d'accueil, d'une situation de l'emploi après-thèse moins tendue que dans d'autres domaines, il paraît évident que notre ED a toute sa place dans le paysage marseillais. Son titre doit donc permettre d'identifier simplement ce qui s'y fait, sans créer de friction avec les autres ED.

Un petit groupe a commencé à réfléchir à cette question et a dégagé les propositions suivantes:

- Sciences pour l'Ingénieur,
- Sciences pour l'Ingénieur: Mécanique, Physique, Micro et nanoélectronique,
- Sciences pour l'Ingénieur et Physique macroscopique,
- Sciences pour l'Ingénieur: Acoustique, Mécanique, Physique, Energétique, Electronique (SPI: AMPERE),
- Sciences Physiques pour l'Ingénieur.

La discussion s'engage. L'enjeu des titres des ED n'est pas d'attirer ou d'orienter les étudiants (ceci se fait au niveau du Master), mais plutôt de couvrir dans leur ensemble les grands domaines scientifiques. L'Ingénierie est l'un de ces domaines et figure en bonne place dans notre ED. Alain Pocheau souhaite au nom d'IRPHE que "Physique" demeure dans le titre de l'ED. Après la réunion il transmet le texte suivant pour insertion dans le PV:

"A.Pocheau, représentant d'IRPHE, souligne qu'un problème sur le titre actuel de l'ED ne paraît pas avéré. En particulier, la remarque des experts de Physique du COS est contrebalancée par celle des experts de Mécanique où l'ED et son originalité sont notés comme un point fort à maintenir. Par ailleurs, les représentants des trois universités qu'il a rencontré lors du CE d'IRPHE ont affirmé leur volonté de stabilité des ED. En revanche, il souligne le danger pour l'image de l'ED de changer de titre tous les 4 ans. Sur le plan thématique, il remarque que le seul terme "Sciences pour l'Ingénieur"

ne traduit pas la pluridisciplinarité des études menées dans l'ED, quelquefois sans rapport avec l'Ingénierie, ni l'existence de recherches amont dans nos domaines, même si elles s'accompagnent le plus souvent d'applications à l'Ingénierie. En particulier, l'abandon des termes "physique et modélisation" risque de heurter les membres d'IRPHE et de poser un problème de positionnement à cet institut rattaché à l'UFR Sciences de la Matière et pour partie au département MPPU. Pour l'ensemble de ces raisons, il souhaite que le terme "physique" figure dans le titre, quitte à opérer par exemple une permutation dans le titre actuel."

D'autres ne voient pas de raison de particulariser la Physique parmi les différentes disciplines pratiquées dans l'ED (certains labos sont rattachés à MIM et leur activité ne se limite pas à la physique). Le souhait d'un titre court, se distinguant de celui d'autres ED et aussi pérenne que possible, est émis. La discussion s'oriente vers un choix entre "Sciences pour l'Ingénieur", avec en sous-titre les différentes disciplines de l'ED et "Sciences pour l'Ingénieur et Physique macroscopique". Le vote (10 votants, R. Bouchakour ayant quitté la salle) donne:

9 voix pour "Sciences pour l'Ingénieur" et 1 voix pour "Sciences pour l'Ingénieur et Physique macroscopique".

Le titre "Sciences pour l'ingénieur" sera donc retenu pour présenter l'ED, mais les sous-disciplines seront listées: Mécanique, Physique hors équilibre, Energétique, Micro et nano-électronique, Acoustique. Elles préciseront le titre et permettront de faire sortir l'ED dans une recherche web par discipline.

Dans la discussion qui suit, l'unanimité se dégage immédiatement sur le fait que des interactions avec l'ED de Physique doivent être encouragées notamment, mais pas uniquement, autour du programme ITER. Pour faciliter ces interactions avec la Physique, comme avec d'autres disciplines partenaires (environnement, mathématiques, biologie), il est proposé que chaque année des allocations dans des domaines interface bien identifiés soient fléchées (exemples: fusion, couches minces, biomécanique etc..)

2. Nombre de doctorants par directeur de thèse

Le conseil scientifique de l'université de Provence demande que le conseil de l'ED se prononce sur le nombre maximum de doctorants pouvant être encadrés par un directeur de thèse. La charte de thèse d'U2 limite le nombre de doctorant/directeur à 3. Celles d'U1 et U3 ne comportent pas de chiffre, mais rappelle que le doctorant a droit à un encadrement effectif.

Actuellement sur l'ensemble des 122 HdR de l'ED, 99 encadrent une thèse. Le taux moyen de doctorants par directeur de thèse est de 1,66. Dans le détail: 62 directeurs de thèse encadrent chacun 1 doctorant, 20 encadrent chacun 2 doctorants, 9 encadrent chacun 3 doctorants, 4 encadrent chacun 4 doctorants et enfin 3 directeurs de thèse encadrent chacun 6 doctorants (mais aucun à U2). Les 3 derniers se trouvent en micro-nano-électronique où il y a un déficit certain de HdR (problème qui devrait se résoudre dans les années à venir) et où des HdR sont amenés à co-encadrer des thèses, avec un collègue sur le point de soutenir une HdR.

La position de l'ED est donc la suivante:

- **la règle générale est 3 doctorants maximum par directeur de thèse,**
- **dans le cas de co-encadrements un maximum de 6 doctorants est autorisé, à condition que, compte tenu des pourcentages d'encadrement, chaque directeur de thèse ne dépasse pas 3**

"équivalent doctorants".

Adopté à l'unanimité.

Il est rappelé que les co-encadrements doivent être limités au strict nécessaire et le nombre de co-encadrants réduits (2 encadrants maximum sauf exception motivée).

3. Point sur les formations

Pour l'année 2006-2007, les formations suivantes ont eu lieu ou sont prévues:

- Brevets, propriété intellectuelle (INPI) : a eu lieu les 13, 17 et 21 novembre
- Anglais / Allemand parlé (American Center) : programmes individuels
- Pérennisation des codes (Evolix) : 17 janvier 2007
- Gestion du projet de thèse (Cabinet Klein) : 22, 23 et 24 janvier 2007
- Communication scientifique en anglais (G. Burkhart) : du 15 au 19 janvier 2007 à Aix ; 1er, 2, 5 et 6 février à St Jérôme ; 15, 16, 19 et 20 février à Luminy
- formations prévues mais non planifiées :
 - C++ (1 jour, par Olivier Roussel maître de conférence à Karlsruhe)
 - entretien d'embauche (organisme à trouver)
 - AFPS (1 jour, Croix Rouge)
 - Internet-Spip (2 jours, Evolix)

4. Prix de thèse de l'ED

L'ED recommande de ne plus attribuer les félicitations aux thèses. L'Université de la Méditerranée attribue néanmoins un prix aux thèses soutenues devant cette université. Ces prix de thèse sont souvent un argument lors de la recherche d'un emploi et des organismes tels que le CEA y attachent une certaine importance. Or les Universités de Provence et Paul-Cézanne n'attribuent pas ces prix, ce qui créent un certain déséquilibre parmi les étudiants de l'ED.

L'ED pourrait donc attribuer des prix à l'ensemble de ses doctorants. Les prix seraient décernés l'année N+1 pour les thèses soutenues l'année N, leur nombre serait de l'ordre de 10% des thèses soutenues dans l'année N, ce qui remplacerait les félicitations.

Les représentants des doctorants, premiers concernés par ce système de prix, demandent à discuter cette question avec les doctorants avant de se prononcer. Par ailleurs, il est remarqué que si le PRES reprenait à son compte l'initiative d'U2, l'inégalité entre doctorants serait levée. La décision à ce sujet est donc remise et la proposition va être transmise aux PRES.

5. Questions diverses

Les doctorants demandent à pouvoir tous s'inscrire dans les nouvelles mentions de thèse, possibilité qui ne semble ouverte que pour les nouvelles inscriptions. P. Suquet a écrit à Monsieur Charlemagne à cet effet et son courrier a été appuyé par JP Lefebvre et D. Habault.

La séance est levée à 12h.

P. Suquet